



BOUST *Inform*

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS BOUST JUIN 2020

Mairie de Boust

63, rue du Général de Gaulle
Tél : 03 82 50 30 48—Fax : 03 82 50 30 36
communedeboust@orange.fr
Site : www.boust.org

Le Mot *du Maire*

Chères Boustoises, chers Boustois,

Notre bulletin municipal est le reflet de cette période très compliquée que nous vivons en ce moment. En effet, suite aux élections et au confinement, il est exceptionnellement passé de trimestriel à semestriel pour la première partie de ce nouveau mandat.

Je tiens à remercier les Boustoises et Boustois d'avoir participé au vote du 15 mars 2020 dans le contexte sanitaire très particulier du Covid-19.

Dès le premier tour, notre équipe a été élue avec 13 conseillers de la liste « Boust ! Ta Commune » et 2 conseillers de la liste « Pour une Vision Nouvelle ». Comme cela était prévisible, un fort taux d'abstention a été enregistré malgré toutes les mesures de sécurité mises en place.

Le 24 mai 2020, la réunion d'installation du nouveau Conseil Municipal s'est tenue au Centre Socio-Culturel. Le Conseil m'a accordé sa confiance pour un deuxième mandat de maire.

Deux adjointes et un adjoint m'accompagnent : Madame Maryse Grosse, Monsieur Jean-Pierre Albanese et Madame Guylaine Cancelli.

Par la même occasion, j'ai tenu à remercier les anciens conseillers et adjoints pour leur implication et leur dévouement au service de la Commune durant le précédent mandat.

Ce nouveau mandat s'est ouvert dans le contexte sanitaire inédit du COVID 19, dont les conséquences économiques et sociales sont encore mal définies. Mais elles ont déjà impacté notre action communale. Nous avons en effet déployé un effort conséquent pour approvisionner et distribuer des masques en nombre suffisant pour toute la population. Un stock tampon de masques lavables est déjà disponible en mairie en cas de deuxième vague.

Nous tenons tout particulièrement à remercier les personnes qui ont fabriqué des visières plastiques pour les enseignants et la maison de retraite de Cattenom, ainsi que ceux qui ont fourni du gel hydro-alcoolique alors que tout le monde était en rupture de stock.

En concertation avec le directeur des écoles de Boust, Monsieur MATHECOWITSCH, nous avons organisé, sur base du volontariat, la reprise des cours, d'abord à l'école primaire le 18 mai 2020, ensuite le 8 juin à l'école maternelle, et enfin une réouverture complète le 22 juin. Parallèlement, le périscolaire a repris dès le 18 mai 2020. Une réaffectation complète des bâtiments a dû se faire afin de respecter les règles de distanciation. Je tiens à remercier l'ensemble du corps enseignant, le personnel communal, ainsi que l'association ECLOS pour l'effort, la souplesse et le professionnalisme dont ils ont fait preuve.

Malgré les difficultés rencontrées liées à la conjoncture actuelle, je tiens à féliciter nos jeunes Boustois qui vont bientôt quitter leur école primaire et entrer au collège en septembre 2020.



Horaires d'été de la Mairie

Secrétariat ouvert de 8 h 30 à 12 h du lundi au vendredi

Pendant le confinement, pour permettre aux Boustois de limiter leurs déplacements durant le confinement, un drive a été mis en place à l'initiative de Mme KARNATH DI NARDO, Présidente de l'association Diabl' en Caval. Il a eu un vif succès. Nous l'en remercions vivement.

Dès à présent, nous mettons en place les nouveaux projets et avançons sur ceux déjà en cours. Je sais que je peux compter sur l'efficacité de cette nouvelle équipe très dynamique, pour œuvrer dans l'intérêt des habitants de notre village. Vous trouverez toutes informations utiles sur notre site « www.boust.org ». Toutes vos suggestions seront les bienvenues sur la messagerie « communedeboust@orange.fr »

Dans les projets en cours, afin de pouvoir rouvrir la morgue, une mise aux normes nous est imposée. Nous allons la réhabiliter complètement.

Parmi les travaux déjà programmés, la distillerie a été mise en conformité avec le remplacement du conduit de cheminée.



Depuis mai, nous sommes confrontés à un important problème de prolifération des chenilles processionnaires, tant dans les espaces communaux que chez les particuliers. Une première intervention pour le traitement des nids a eu lieu dans le secteur du Monument aux Morts. Suite au succès de celle-ci et devant l'ampleur exceptionnelle de ce problème, une seconde intervention a eu lieu dans la 2ème quinzaine de juin à la demande de particuliers. En 2021, pour anticiper la prolifération, nous réitérerons dès le mois de mars cette campagne dont les prix ont déjà été négociés pour les privés. J'invite les personnes concernées par des chênes sur leurs parcelles proches du village, à se mettre en relation avec la Mairie pour un traitement dès la première phase d'éclosion. A ce stade, les chenilles ne présentent pas de poils urticants et l'efficacité du traitement est garantie. A base de bacille de Thuringe, il est non toxique. Au printemps, nous traiterons également deux kilomètres de lisière à la base de loisirs pour pouvoir nous réapproprier ces lieux. Cette demande de traitement reste pour le moment basée sur le volontariat. J'en appelle au civisme des Boustois : chacun doit comprendre l'importance d'un traitement collectif. Traiter un arbre sur sa parcelle, si le voisin ne procède pas de même, est inefficace. Certains ont décidé d'abattre leurs chênes et c'est leur choix. Attention tout de même à ne pas déplacer le problème.

Je déplore que nous n'ayons pu organiser de manifestations publiques ces derniers mois, et cela restera la règle jusqu'à ce que de nouvelles directives ministérielles nous le permettent. Il en est de même en ce qui concerne les rencontres avec nos aînés. Toutefois, nous ne les oublions pas pour autant et nous restons vigilants comme nous l'avons été durant le confinement.

Enfin, je veux tout particulièrement remercier nos employés communaux qui veillent quotidiennement au fleurissement et à la propreté des bâtiments de notre village. Comme vous l'avez remarqué, l'ancien camion de pompiers a été désarmé par le SDIS. D'une contenance de 700 litres, nous l'avons transformé et mis à la disposition de nos services pour l'arrosage des massifs. Ces eaux pluviales sont récupérées dans la citerne de 5 000 litres installée aux ateliers communaux.

Je vous souhaite de passer d'agréables vacances malgré cette période délicate, en espérant vous retrouver en forme et reposés à la rentrée.

Prenez soin de vous.

Guy KREMER

Maire de Boust

INFORMATIONS

CITOYENNETÉ :

COMME CHAQUE ANNÉE, RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES DU BIEN-VIVRE ENSEMBLE

Règlementation sur les bruits (arrêté municipal n° 57104-2004-009)

Les travaux de bricolage, jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuses, débroussailleuses, etc.) sont autorisés :

Les jours ouvrables	8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
Les samedis	8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h
Les dimanches et jours fériés	10 h à 12 h
Les bruits de voisinage résultant d'activités professionnelles sont autorisés de 7 h à 20 h tous les jours du lundi au samedi inclus.	

City Stade

L'accès au City Stade est réservé aux jeunes qui respectent le règlement d'utilisation (affiché à l'entrée de celui-ci).

Son accès est interdit à partir de 21 h ou de l'allumage de l'éclairage public.

Les riverains ne doivent pas supporter les nuisances dues au non respect du règlement.

Stationnement

Les trottoirs ne sont pas des lieux de stationnement, sauf emplacements réservés. Il est impératif de les laisser libres à l'usage des piétons.

Sacs de propreté pour les chiens

Des sacs de propreté sont à la disposition gratuitement des propriétaires de chiens à la Mairie afin qu'ils puissent ramasser les excréments et les jeter dans les poubelles. Des dispositifs de distribution de sacs sont installés en dépannage devant le Château d'eau, rue des Roses et devant l'école élémentaire. Merci de les utiliser. Les espaces publics, trottoirs, zones engazonnées et fleuries publiques et privées ne sont pas des lieux d'aisance pour les chiens. C'est une question d'hygiène, de respect et de propreté.

Feux de jardin interdits

Depuis l'arrêté municipal du 24 septembre 2008, l'allumage de feux de jardin est interdit dans toute la commune.

Environnement et pollution

Nous attirons votre attention sur le fait que les caniveaux ne sont destinés qu'à recevoir les eaux de pluie ; celles-ci sont évacuées dans le réseau des égouts et se déversent dans les ruisseaux. Il est donc formellement interdit de verser tout autre produit qui ne manquerait pas de polluer notre environnement.

Il est également formellement interdit de déverser des restes de peintures, diluants de nettoyage et tout autre produit toxique dans les écoulements d'eaux pluviales directement reliées à « La Boler ». Les déchetteries sont à disposition.

INFORMATIONS



JOURNEES DON DU SANG

PROCHAINES COLLECTES DE SANG :

Mercredi 1er juillet à Zoufftgen au Foyer socioculturel de 16 h à 19h30

Judi 9 juillet à Fixem au Foyer socioculturel de 16 h à 20 h

Mercredi 26 août à Rodemack au Foyer de 15h30 à 19h30

Mercredi 28 octobre à Boust au centre socioculturel de 16 h à 19h30

VEZ NOMBREUX !

Les donneurs de sang bénévoles font appel à votre générosité ; les poches de sang sont toujours aussi nécessaires.



SECURITE—OPERATION VACANCES TRANQUILLITÉ

Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, il est nécessaire d'en faire la demande. A cet effet, il est nécessaire :

- de compléter le formulaire en ligne sur le site :
https://www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/.../formulaire_otv.pdf
- de l'imprimer et
- de vous rendre, muni de celui-ci à la Brigade de Gendarmerie de Hettange-Grande.

Des patrouilles sont organisées pour surveiller les habitations signalées.

Rappel des numéros d'urgence :

Police 17 ou 112 / Pompiers 18 / SAMU 15



PANNEAUPOCKET

RESTEZ CONNECTÉS EN TEMPS RÉEL AVEC VOTRE MAIRIE !

Toutes les informations importantes sont notifiées immédiatement sur l'application « PanneauPocket » à télécharger sur votre téléphone portable. Après avoir téléchargé celle-ci, choisissez Boust comme commune prioritaire.

Ceci complète le dispositif « Participation citoyenne » mis en place en 2019 avec la gendarmerie nationale et nous permet d'associer la totalité de la population à des notifications d'urgence, que ce soit d'ordre climatique, sécuritaire ou de quelque autre nature que ce soit.

AGENDA DES MANIFESTATIONS 2ème semestre 2020

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2020 : Journée du Patrimoine

VIE DES ASSOCIATIONS

FIT AND DANCE :

Reprise des activités le 14 septembre 2020
Cours les lundis et jeudis de 19 h 30 à 20 h 30

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020 A 20 H

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer au Maire et aux adjoints le montant maximal de l'enveloppe globale prévue fixé par l'article L 2123-23 et L2123-24 du CGCT ;
- de nommer des délégués à la Mission Locale, à la Commission Locale d'Evaluation, à l'association « ECLOS », un correspondant communal de sécurité routière et un conseiller municipal en charge des questions de défense ;
- de composer le bureau d'adjudication et des commissions d'appel d'offres ;
- de nommer la commission communale des impôts directs ;
- de former cinq commissions communales : 1) circulation, stationnement et sécurité routière ; 2) manifestations communales et cadre de vie ; 3) Information et communication ; 4) Ban communal ; 5) Commission patrimoine ;
- d'accepter les délégations attribuées au Maire pour la durée de son mandat ;
- d'approuver le compte administratif du budget eau 2019 qui laisse apparaître un excédent global de 275 077,05 € ;
- d'affecter le résultat du budget eau : 182 617,90 € à l'excédent reporté ;
- d'approuver le compte administratif du budget principal qui laisse apparaître un excédent global de 24 036,07 € ;
- d'affecter le résultat du budget principal : 144 853,11 € à la section d'investissement ;
- de déclarer que les comptes de gestion du receveur et les comptes administratifs n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;
- d'approuver le budget annexe eau 2020 : 212 618 € en section de fonctionnement et 303 258 € en section d'investissement ;
- d'adopter le vote des trois taux pour l'année 2020 ;
- d'approuver le budget principal 2020 : 761 153 € en section de fonctionnement et 792 400 € en section d'investissement ;
- de répartir le montant des fêtes et cérémonies pour l'année 2020 ;
- d'approuver le programme de travaux préparé par l'ONF pour 2020 ; le montant est de 4 231,10 € HT ;
- d'acheter à Monsieur Roland ANDRE une parcelle d'une surface de 0,65 are située rue du Général de Gaulle pour un montant de 100 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour une prestation technique à maître d'ouvrage concernant la mise en place d'un système de vidéo-protection avec Moselle Agence Technique, MATEC. La dépense est de 2 200 € HT ;
- d'accorder 100 € au Souvenir Français ;
- de prendre acte du rapport d'activités 2018 de la CCCE ;
- d'accepter plusieurs versements : de Groupama (concerne un sinistre aux vestiaires football et à la morgue), de Orange se rapportant à un trop payé ;
- de prendre acte du rapport annuel sur l'eau potable 2019 ;
- de nommer la composition de la commission intercommunale des impôts directs.